

L'ASSURANCE-VIE COMPATIBLE AVEC L'ISLAM ARRIVE



L'assurance-vie «charia compatible» sera lancée en avril 2012

C'est une première en France... métropolitaine. La société CFCI & Associés lancera dans le courant du mois d'avril une [assurance-vie](#) «charia compatible». C'est-à-dire conforme à la loi islamique. L'assureur Allianz propose un produit équivalent depuis 2009, mais seulement sur le territoire de La Réunion.

Cette fois-ci, l'assurance-vie sera donc accessible à l'ensemble des particuliers français... musulmans ou non. «[La finance islamique](#), c'est d'abord un compartiment de la finance éthique», insiste Anouar Hassoune, ancien vice-président de l'agence de notation Moody's et responsable du produit. «La rémunération par les taux d'intérêt est interdite, tout comme la spéculation. Et les transactions doivent être adossées à des actifs provenant de l'économie réelle. Ces critères relèvent du bon sens et sont vraiment universalisables.»

Seulement des actions de sociétés licites

Concrètement, cette assurance-vie n'intégrera aucune obligation, seulement des fonds d'actions de sociétés reconnues comme licites et n'exerçant pas dans des secteurs tels que les jeux d'argent, l'ar-

mement ou le cinéma. Des titres comme L'Oréal et [EDF](#), déjà présents dans la plupart des produits islamiques existants, devraient y figurer. Anouar Hassoune espère lever, via cette assurance-vie en cours d'agrément, 30 à 40 millions d'euros dans les deux ans.

Pour Mohamed Bechari, président de la Fédération des musulmans de France, «si le lancement de ce produit prouve qu'il y a une demande, son arrivée ne sera pas un grand événement pour les musulmans, bien plus préoccupés par la présidentielle».

Et les banques ?

Si l'ex-ministre [Christine Lagarde](#) voulait faire de la France le leader européen de la finance islamique, peu de banques françaises proposent ce type de produits et aucune n'envisage de lancer une assurance-vie «charia compatible».